

REGLEMENT 2008

Rectificatif du 20 février 2008

Dispositions spécifiques – Camargue

Page 64

Art 4.1 Conditions de participations :

Les concurrents doivent être titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition Club en cours de validité.

Epreuves	Niveau d'examen des cavaliers 18 ans et moins
Club 3	
Club 2	Galop 2
Club 1	Galop 3
Club Elite	Galop 4

Pour les tests : Tri Technique, Tri Chronométré, Coursejado, les équipiers mineurs du concurrent doivent être titulaires au minimum du galop 4.

Pour les concurrents majeurs, aucun galop n'est exigé.